

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES

QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1956-1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 79<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 11 Juillet 1957.

#### SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1461).
  2. — Transmission de projets de loi (p. 1461).
  3. — Transmission d'une proposition de loi (p. 1461).
  4. — Transmission de décisions (p. 1462).
  5. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 1462).
  6. — Dépôt de rapports (p. 1462).
  7. — Renvois pour avis (p. 1462).
  8. — Retrait d'un rapport (p. 1463).
  9. — Dépôt de questions orales avec débat (p. 1463).
  10. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1463).
- M. François Schleiter, président de la commission de la France d'outre-mer.

**PRÉSIDENCE DE M. YVES ESTÈVE,**

**vice-président.**

La séance est ouverte à dix heures.

— 1 —

#### PROCES-VERBAL

**M. le président.** Le procès-verbal de la séance du mardi 9 juillet a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

\* (2 1.)

— 2 —

#### TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier : 1° le traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes ; 2° le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique ; 3° la convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 832, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté avec modification par l'Assemblée nationale, dans sa deuxième lecture, tendant à modifier le statut des travailleurs à domicile. (N°s 399 et 391, session de 1956-1957.)

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 839, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

— 3 —

#### TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, concernant la répression des fraudes dans le commerce de la cristallerie.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 831, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. (Assentiment.)

— 4 —

## TRANSMISSION DE DECISIONS

**M. le président.** J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une décision de l'Assemblée nationale, après examen en deuxième lecture, en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 24 février 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale en Nouvelle-Calédonie. (N°s 637, 661 et 737, session de 1956-1957.)

La décision sera imprimée sous le n° 825, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la France d'outre-mer. (Assentiment.)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une décision de l'Assemblée nationale, après examen en deuxième lecture, en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 sur le décret du 24 février 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans les Etablissements français de l'Océanie. (N°s 639, 660 et 736, session de 1956-1957.)

La décision sera imprimée sous le n° 826, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la France d'outre-mer. (Assentiment.)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une décision de l'Assemblée nationale, après examen en deuxième lecture, en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 24 février 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale aux Comores. (N°s 638, 664 et 739, session de 1956-1957.)

La décision sera imprimée sous le n° 827, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la France d'outre-mer. (Assentiment.)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une décision de l'Assemblée nationale, après examen en deuxième lecture, en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 24 février 1957, fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outre-mer. (N°s 633 et 701, session de 1956-1957.)

La décision sera imprimée sous le n° 828 distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la France d'outre-mer. (Assentiment.)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une décision de l'Assemblée nationale, après examen en deuxième lecture, en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret n° 57-242 du 24 février 1957, relatif au régime des substances minérales dans les territoires d'outre-mer. (N°s 642 et 700, session de 1956-1957.)

La décision sera imprimée sous le n° 829 distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la France d'outre-mer. (Assentiment.)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une décision de l'Assemblée nationale, après examen en deuxième lecture, en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret n° 57-240 du 24 février 1957, instituant une université à Dakar. (N°s 629 et 742, session de 1956-1957.)

La décision sera imprimée sous le n° 830 distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la France d'outre-mer. (Assentiment.)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une décision de l'Assemblée nationale, après examen en deuxième lecture, en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 24 février 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale en Côte française des Somalis. (N°s 632, 663 et 738, session de 1956-1957.)

La décision sera imprimée sous le n° 833 distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la France d'outre-mer. (Assentiment.)

— 5 —

## DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu de MM. de Montullé et Georges Bernard une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit aux sinistrés du département de l'Eure, à la suite des dégâts provoqués par le cyclone du 6 juillet 1957.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 838, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (Assentiment.)

— 6 —

## DEPOT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. le général Béthouart un rapport fait au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'aliénation des immeubles militaires de l'Etat en Afrique du Nord. (N° 541, session de 1956-1957.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 834 et distribué.

J'ai reçu de M. Canivez un rapport fait au nom de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, sur la proposition de loi modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à organiser et à généraliser l'enseignement du code de la route. (N°s 214 et 551, session de 1955-1956 et 751, session de 1956-1957.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 835 et distribué.

J'ai reçu de M. François Valentin un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, sur le projet de loi adopté avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, portant ratification des décrets n° 56-354 du 5 avril 1956, n° 56-376 du 12 avril 1956, n° 56-477 du 14 mai 1956 et n° 56-629 du 28 juin 1956 portant rétablissement total ou partiel de droits de douane d'importation et suspension provisoire des droits applicables aux animaux de l'espèce bovine et aux viandes de ces animaux dans la limite de contingents tarifaires (n°s 727, session de 1955-1956; 65 et 619, session de 1956-1957.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 836 et distribué.

J'ai reçu de M. François Valentin un rapport fait au nom de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, tendant à modifier et à compléter le règlement du Conseil de la République.

Le rapport sera imprimé sous le n° 837 et distribué.

J'ai reçu de M. René Dubois un rapport supplémentaire fait au nom de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, sur la proposition de loi, adoptée avec modification par l'Assemblée nationale dans sa quatrième lecture, relative aux concours de médecin des hôpitaux de Paris, et complétant l'article 730 du code de la santé publique (n°s 501 et 665, session de 1955-1956; 420, 500, 651, 686, 817 et 823, session de 1956-1957.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 840 et distribué.

J'ai reçu de Mme Marcelle Devaud un rapport fait au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur le projet de loi, adopté avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à favoriser le règlement des conflits collectifs de travail (n°s 366, 597, 598, 625 et 760, session de 1956-1957.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 841 et distribué.

— 7 —

## REVOIS POUR AVIS

**M. le président.** La commission de coordination permanente de la recherche scientifique et du progrès technique demande que lui soit renvoyé pour avis le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, relatif au plan de développement de l'énergie atomique pour les années 1957 à 1961 (n° 800, session de 1956-1957), dont la commission des finances est saisie au fond.

La commission des finances et la commission de l'agriculture demandent que leur soit renvoyé pour avis le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier: 1° le traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes; 2° le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique; 3° la convention relative à certaines institutions communes aux com-

munautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957 (n° 832, session de 1956-1957), dont la commission des affaires étrangères est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les renvois, pour avis, sont ordonnés.

— 8 —

#### RETRAIT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu une lettre par laquelle M. le président de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, m'informe du retrait du rapport (n° 703, session de 1955-1956) fait par M. François Valentin, tendant à modifier et à compléter le règlement du Conseil de la République.

Acte est donné de ce retrait.

— 9 —

#### DEPOT DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

**M. le président.** J'informe le Conseil de la République que j'ai été saisi des questions orales avec débat suivantes :

« I. — M. Michel Debré demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées s'il n'estime pas indispensable de préciser les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'armement et les expériences nucléaires (n° 6). »

« II. — M. Michel Debré signale à M. le ministre des affaires étrangères que de l'avis des plus hautes autorités militaires d'Algérie, le centre de la rébellion se trouve aujourd'hui à Tunis, et lui demande s'il considère que cet état de fait est compatible avec l'aide que le Gouvernement français entend prochainement consentir au Gouvernement tunisien (n° 7). »

Conformément aux articles 87 et 88 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date des débats aura lieu ultérieurement.

— 10 —

#### REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission de la France d'outre-mer.

**M. François Schleiter, président de la commission de la France d'outre-mer.** Monsieur le président, le Conseil de la République avait convenu de siéger ce matin pour examiner en seconde lecture l'ensemble des textes consécutifs à l'adoption de la loi-cadre concernant les territoires d'outre-mer.

M. le ministre de la France d'outre-mer nous a fait connaître qu'il était retenu ce matin avec ses deux secrétaires d'Etat par une réunion plénière du Gouvernement et a demandé que les textes ne soient pas évoqués ce matin devant le Conseil de la République.

La commission de la France d'outre-mer est disposée à proposer au Conseil de donner suite à la demande de M. le ministre. Je dois toutefois informer le Conseil que sa commission de la France d'outre-mer a siégé hier tout l'après-midi et qu'elle a examiné sept des neuf textes qui font encore l'objet d'une délibération entre l'Assemblée nationale et le Conseil de la République. Cinq d'entre eux ont été adoptés conformes au texte de l'Assemblée nationale; deux font l'objet de légères modifications et ils pourraient être pris dans de bons délais en séance de nuit à partir de 22 heures 30 par exemple.

Mais je dois souligner également que sont inscrits seulement cet après-midi à quinze heures, à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale les deux derniers textes de ce train de décrets et ces textes font l'objet de délibérations encore délicates. Nous espérons qu'ils feront l'objet d'une transmission de l'Assemblée nationale en fin d'après-midi et nous pourrions ainsi les prendre à vingt-deux heures en commission de la France d'outre-mer et les rapporter à vingt-deux heures 30 environ devant le Conseil de la République.

Il est hautement souhaitable que le Conseil de la République puisse, sur ces deux textes, épuiser ses droits à délibération et que la navette se déroule normalement. Le délai qui nous est imparti pour cette délibération expire le 13 juillet à minuit et il n'est susceptible, sans le vote d'une loi spéciale, d'aucune prolongation. Je devais le signaler au Conseil de la République, en me permettant de faire appel à l'Assemblée nationale pour qu'elle prenne elle-même toutes dispositions afin que, si possible, les navettes aient lieu dans le courant de cette nuit

même. Je pense, en effet, que pas plus l'Assemblée nationale que le Conseil de la République n'accepteront de siéger dans la journée et jusqu'à minuit la veille de la fête nationale.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de demander au Conseil de la République de bien vouloir se réunir, à partir de vingt-deux heures trente, pour examiner les textes qui devaient être discutés ce matin, étant entendu qu'en aucun cas la séance ne sera levée à minuit.

**M. le président.** Le Conseil a entendu la proposition de M. le président de la commission de la France d'outre-mer.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

En conséquence de la décision qu'il vient de prendre, voici quel pourrait être l'ordre du jour de la deuxième séance publique que le Conseil a précédemment fixée à cet après-midi, seize heures.

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, concernant diverses dispositions relatives au Trésor. (N°s 735 et 812, session de 1956-1957. — M. Pellenc, rapporteur général de la commission des finances; et avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Marcel Molle, rapporteur.)

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, sur le reclassement des travailleurs handicapés. (N°s 68, 457, 465, 763 et 807, session de 1956-1957. — Mme Marcelle Delaërie, rapporteur de la commission de la famille, de la population et de la santé publique.)

Discussion, en quatrième lecture, de la proposition de loi, adoptée avec modification par l'Assemblée nationale dans sa quatrième lecture, relative aux concours de médecin des hôpitaux de Paris et complétant l'article 730 du code de la santé publique. (N°s 501, 665, session de 1955-1956: 420, 500, 651, 686, 817 et 823, session de 1956-1957. — M. René Dubois, rapporteur de la commission de la famille, de la population et de la santé publique.)

Discussion du projet de loi modifiant l'article 14 de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. (N°s 173 et 819, session de 1956-1957. — M. Schwartz, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale; et avis de la commission de la presse, de la radio et du cinéma. — M. Vincent Delpuech, rapporteur.)

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à favoriser le règlement des conflits collectifs de travail. (N°s 366, 597, 598, 625, 760, session de 1956-1957. — Mme Marcelle Devaud, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à accorder des congés non rémunérés aux travailleurs en vue de favoriser l'éducation ouvrière. (N°s 316, 559, 761 et 821, session de 1956-1957. — M. Menu, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les règles relatives à la création, la suppression et l'extension de la compétence territoriale ou professionnelle des conseils de prud'hommes. (N°s 262, 623, session de 1955-1956; 90, 749 et 820, session de 1956-1957. — M. Menu, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 431 du code de la sécurité sociale relatif à la prévention des accidents du travail. (N°s 596 et 814, session de 1956-1957. — M. Méric, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier et à compléter le code de la sécurité sociale en ce qui concerne les accidents de trajet. (N°s 595 et 813, session de 1956-1957. — M. Méric, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à rétablir dans leurs droits, au regard de l'assurance-vieillesse, les chauffeurs de taxis salariés exclus du régime général des assurances sociales entre le 1<sup>er</sup> juillet 1930 et le 1<sup>er</sup> janvier 1936. (N°s 732 et 815, session de 1956-1957. — Mme Girault, rapporteur de commission du travail et de la sécurité sociale.)

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le décret n° 53-706 du 9 août 1953, modifiant la loi du 7 mars 1925 tendant à instituer des sociétés à responsabilité limitée. (N°s 777 et 801, session de 1956-1957. — M. Marcel Molle, rapporteur de la commission de la justice et de la législation civile, criminelle et commerciale.)

Discussion du projet de loi relatif à l'interdiction d'émission des billets ayant pour objet de remplacer la monnaie et modifiant les articles 136, 475, 476 et 477 du code pénal. (N<sup>os</sup> 4 et 787, session de 1956-1957. — M. Marcihacy, rapporteur de la commission de la justice et de la législation civile, criminelle et commerciale.)

Discussion des propositions de loi: 1<sup>o</sup> de MM. Armengaud, Longchambon, de Menditte et Ernest Pezet tendant à la modification des articles 20, 24 et 78 de la loi n<sup>o</sup> 48-1360 du 1<sup>er</sup> septembre 1948 sur les loyers; 2<sup>o</sup> de M. Louis Gros tendant à modifier l'article 20 de la loi n<sup>o</sup> 48-1360 du 1<sup>er</sup> septembre 1948 sur les loyers. (N<sup>os</sup> 23, année 1955, 536 et 689, session de 1956-1957. — M. Joseph Yvon, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

Discussion de la proposition de loi de M. Reynouard tendant à modifier l'article 79 de la loi n<sup>o</sup> 48-1360 du 1<sup>er</sup> septembre 1948 aux fins d'étendre aux propriétaires d'appartement les possibilités d'échange avec tout locataire ou occupant bénéficiaire d'un maintien dans les lieux. (N<sup>os</sup> 166 et 690, session de 1956-1957. — M. Joseph Yvon, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

Discussion de la proposition de loi de M. Bruyas tendant à modifier l'article 4 de la loi n<sup>o</sup> 48-1360 du 1<sup>er</sup> septembre 1948 sur les loyers. (N<sup>os</sup> 356, année 1955, et 691, session de 1956-1957. — M. Joseph Yvon, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

Discussion de la proposition de loi de MM. Armengaud, Longchambon et Ernest Pezet permettant la réquisition de locaux d'habitation au profit des Français expulsés du Proche-Orient. (N<sup>os</sup> 539 et 697, session de 1956-1957. — M. Marcihacy, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

Discussion de la proposition de loi de MM. Blondelle, Deguise, de Pontbriand et des membres du groupe du centre républicain d'action rurale et sociale, tendant à modifier les articles 811 et 845 du code rural. (N<sup>os</sup> 261 rectifié, session de 1955-1956 et 590, session de 1956-1957. — M. de Pontbriand, rapporteur de la commission de l'agriculture; et avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Biatarana, rapporteur.)

Discussion, en deuxième lecture, des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret du 24 février 1957, examiné en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n<sup>o</sup> 56-619 du 23 juin 1956, portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale en Nouvelle-Calédonie. (N<sup>os</sup> 637, 661, 737, 825, session de 1956-1957.)

Discussion, en deuxième lecture, des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret du 24 février 1957, examiné en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, en

application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n<sup>o</sup> 56-619 du 23 juin 1956, portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans les Etablissements français de l'Océanie. (N<sup>os</sup> 639, 660, 736, 826, session de 1956-1957.)

Discussion, en deuxième lecture, des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret du 24 février 1957, examiné en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n<sup>o</sup> 56-619 du 23 juin 1956, portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale aux Comores. (N<sup>os</sup> 638, 664, 739, 827, session de 1956-1957.)

Discussion, en deuxième lecture, des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret du 24 février 1957, examiné en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n<sup>o</sup> 56-619 du 23 juin 1956, portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale en Côte française des Somalis. (N<sup>os</sup> 632, 663, 738, 833, session de 1956-1957.)

Discussion, en deuxième lecture, des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret du 24 février 1957, examiné en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n<sup>o</sup> 56-619 du 23 juin 1956, fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outre-mer. (N<sup>os</sup> 633, 701, 828, session de 1956-1957.)

Discussion, en deuxième lecture, des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret n<sup>o</sup> 57-242 du 24 février 1957, examiné en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n<sup>o</sup> 56-619 du 23 juin 1956 relatif au régime des substances minérales dans les territoires d'outre-mer. (N<sup>os</sup> 642, 700, 829, session de 1956-1957.)

Discussion, en deuxième lecture, des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret n<sup>o</sup> 57-240 du 24 février 1957, examiné en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n<sup>o</sup> 56-619 du 23 juin 1956, instituant une université à Dakar. (N<sup>os</sup> 629, 742, 830, session de 1956-1957.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix heures dix minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie  
du Conseil de la République,

PAUL VAUDEQUIN.